



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Emploi des jeunes des quartiers populaires en Sarthe

Question écrite n° 13037

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion sur l'emploi des jeunes des quartiers populaires en Sarthe. Selon les données disponibles, le taux de chômage des jeunes dans les quartiers dits « prioritaires » de la politique de la ville (QPV) serait très nettement supérieur à la moyenne constatée dans les quartiers dits environnants. Moins de jeunes diplômés et de jeunes qualifiés, mais aussi une plus grande difficulté à trouver un emploi à diplôme égal expliqueraient cette situation anormale. Certains facteurs joueraient aussi comme les préjugés à l'embauche des jeunes, les restrictions jouant en matière d'accès à la fonction publique pour des étrangers hors Union européenne, des réseaux sociaux moins étendus, ou encore une mobilité moindre (accès plus difficile au permis de conduire et aux véhicules pour se rendre au travail). Elle rappelle la nécessité de lier la formation initiale, les périodes de qualification professionnelle et une indemnisation qui donne goût au travail et donne des perspectives d'insertion durable (emplois successifs ouvrant des droits à une (re)qualification, contrats à durée déterminée évolutifs et contrats à durée indéterminée...) selon un parcours d'emploi adapté. Elle souhaite connaître les données relatives à l'emploi des jeunes des QPV au Mans et en Sarthe, leur taux de chômage à diplôme équivalent, les mesures prises et le bilan fait de ces cinq dernières années.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13037

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : Travail, plein emploi et insertion

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 novembre 2023](#), page 10447

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)